

1. Généralités

Les ressortissants danois portent des noms de famille et des prénoms et souvent un ou plusieurs noms intermédiaires, notamment lorsque le nom de famille est très répandu. Il n'existe aucun registre d'état civil où seraient enregistrées toutes les personnes du pays. En règle générale, les données d'état civil sont inscrites dans les registres paroissiaux.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Si les conjoints souhaitent porter un nom de famille commun, l'un d'eux peut prendre le nom de famille de l'autre. Chaque conjoint peut également conserver le nom qu'il portait avant le mariage.

3. Port du nom dans le cas des enfants

L'enfant doit porter un ou plusieurs prénoms. Il reçoit le nom de famille des parents lorsque ceux-ci portent un nom de famille commun. Si ce n'est pas le cas, l'enfant peut prendre le nom de famille que porte le père ou la mère.

On peut donner un ou plusieurs noms intermédiaires à l'enfant, soit le nom intermédiaire du père, de la mère ou un nom qui peut tenir lieu de nom de famille à l'enfant : par exemple le nom de naissance d'un parent ou un nom qu'il a porté autrefois.

4. Particularités

Le nom intermédiaire est enregistré en tant qu'autre prénom dans les documents officiels danois. En Suisse, il est également enregistré en tant que tel mais de manière partielle. Les caractères spéciaux utilisés en danois (æ, ø, å) sont repris dans Infostar.

5. Exemples

Passeport de l'homme :	Knud Holm Sørensen
Enregistrement en Suisse :	Knud Holm <u>Sørensen</u>
Passeport de la femme :	Lisa Dorthe Hansen
Enregistrement en Suisse :	Lisa Dorthe <u>Hansen</u>
Passeport de l'enfant :	Niels Holm Sørensen
Enregistrement en Suisse :	Niels Holm <u>Sørensen</u>